



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le garde des Sceaux
ministre de la Justice

Paris, le 12 mai 2026,

chus Madame, Monsieur,

Suite à notre entrevue en ce début de semaine et dans l'esprit de concertation du Gouvernement, je vous confirme notre volonté d'échanger afin de trouver un nécessaire compromis pour améliorer l'organisation de la justice criminelle, aux prises avec des délais beaucoup trop longs, qui touchent durablement les victimes comme les personnes accusées, très souvent en détention provisoire.

Sous l'effet de l'augmentation considérable des affaires criminelles sexuelles et des affaires liées au narcotrafic, vous le savez, il faut désormais en moyenne 6 ans pour obtenir une audience pour une affaire de viol et 8 ans pour un homicide, en première instance. C'est une situation totalement inacceptable. Comme l'ont évoqué publiquement de très nombreux magistrats, notre justice criminelle encourt le risque d'une embolisation générale et la libération, dès la fin de l'année, d'accusés dangereux en détention provisoire. Les moyens sont importants (1 500 magistrats supplémentaires en 7 ans, déploiement d'un plan d'audiencement criminel avec 35 magistrats supplémentaires de cours d'assises, 80 agents de greffe et 12 millions d'euros dédiés à la justice criminelle) mais ne peuvent répondre seuls à cette situation.

Le texte Justice criminelle et respect des victimes, validé par le Conseil d'État et adopté par le Sénat, vise à y répondre. J'ai, cependant, bien entendu les interrogations qu'il inspire. C'est pourquoi nous proposons, dans un esprit de conciliation, la restriction du champ de la procédure de jugement des crimes reconnus (PJCR) en excluant tous les crimes sexuels (viols) et l'ensemble des crimes passibles de la Cour d'assises. La PJCR ne concernerait donc que les coups mortels et les braquages, crimes relevant aujourd'hui de la Cour criminelle. Je suis bien entendu à l'écoute de l'amélioration du dispositif adopté par le Sénat.

De même, je suis tout à fait disposé à entendre vos propositions sur la réforme des nullités qui permettraient de respecter tout à la fois les droits de la défense et l'esprit de cette future loi.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération la plus distinguée et dans l'attente de notre travail commun pour l'efficacité du service public de la Justice.

Très sincèrement



Gérald DARMANIN